

Charte d'utilisation du Kit de communication Mars Bleu 2024

Suivant l'arrêté du 23 mars 2018 portant modification de l'arrêté du 29 septembre 2006 relatif aux programmes de dépistage des cancers, il est confié au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers de Nouvelle Aquitaine (CRCDC-NA) le soin de coordonner les actions de prévention et dépistage des cancers en région.

Afin d'en animer le pilotage, le CRCDC-NA définit des outils et des usages avec ses partenaires. Une charte d'utilisation des outils est formalisée afin de rappeler les attendus à leurs usages. Cette charte d'utilisation est établie par le CRCDC-NA, ci-après désigné le "Propriétaire", au profit de ses partenaires, ci-après désignés « les utilisateurs ».

Objet de la charte : utilisation des créations graphiques qui composent le kit de communication Mars Bleu 2024 (le "Design").

1. Droit d'utilisation :

- a. Le Propriétaire accorde à l'utilisateur un droit non exclusif et non transférable d'utiliser le Design dans le cadre de la promotion, de la sensibilisation et de la participation à l'événement Mars Bleu 2024.
- b. Cet usage est limité à des fins non commerciales et doit respecter les dispositions légales en vigueur concernant la propriété intellectuelle.

2. Préservation d'utilisation :

- a. L'utilisateur s'engage à ne pas modifier, altérer ou adapter le Design sans l'autorisation préalable et écrite du Propriétaire.
- b. Le Design doit être utilisé dans son intégralité, sans suppression, modification ou recouvrement du logo "Dépistage des Cancers" appartenant au Propriétaire.

3. Attribution et crédit :

- a. L'utilisateur reconnaît que le Design est la propriété intellectuelle du Propriétaire.
- b. L'utilisateur s'engage à maintenir la mention d'attribution sur les supports où le Design est utilisé.

4. Durée de la charte :

- a. La présente charte entre en vigueur à compter de la date de réception du kit de communication et demeure en vigueur le temps de son utilisation.

Fait à Bordeaux
16 janvier 2024